

Canicule, RIALTO, RH... des sujets majeurs qui mériteraient des réponses adaptées

CSA de l'administration centrale du 3 juillet 2025

Introduction

La séance du CSA-AC du 3 juillet 2025, présidée par Cécile Bigot puis par Noémie Le Quellenec, a abordé un large éventail de sujets touchant à la vie des agents et au fonctionnement de l'administration centrale. Après un rappel des événements récents et des prochaines échéances, les organisations syndicales – dont **FO Agriculture** représentée par Patrice Chasset – ont exprimé leurs préoccupations sur la gestion de la canicule, la qualité de vie au travail, le fonctionnement de l'instance et les délais de transmission des documents. L'administration a répondu à ces interpellations avant que soient examinés plusieurs dossiers importants : mise à jour du RIALTO et de son annexe pour le bureau du cabinet, évolution de l'organisation de la DGER, bilan d'activité 2024 des ressources humaines, présentation des plans de mobilité, ainsi qu'un ensemble de questions diverses relatives aux effectifs, aux formations, aux rémunérations et aux conditions de travail.

Résumé

Lors du CSA-AC du 3 juillet 2025, **FO Agriculture** a dénoncé le manque d'anticipation face à la canicule et le fonctionnement minimaliste de l'instance. Sur le projet de mise à jour du RIALTO, l'organisation a pointé l'absence de réelles avancées sur le temps de travail et les règles d'ARTT, ce qui a conduit l'ensemble des syndicats à s'abstenir. La réorganisation proposée à la DGER a été validée, en l'absence d'impact sur les agents, tandis que le bilan RH 2024 a soulevé de nombreuses interrogations sur les postes vacants, les mobilités, la faiblesse de la formation obligatoire et le faible accueil de stagiaires. **FO Agriculture** a également interpellé l'administration sur les suppressions de postes prévues, la rémunération des contractuels, les retards de paiement des astreintes et l'insuffisance des formations handicap. Sur l'ensemble de ces dossiers, les réponses de l'administration sont apparues insuffisantes, confirmant l'urgence d'un véritable dialogue social et de garanties concrètes pour les agents.

Sommaire

Introduction.....	1
Résumé.....	1
Éléments de contexte de la présidente.....	3
Déclarations liminaires des organisations syndicales et réponses de l'administration.....	3
Sujets évoqués dans les déclarations liminaires des organisations syndicales.....	3
Réponses de l'administration.....	3
Approbation des PV du 12 juin 2024 et du 18 décembre 2024.....	4
Projet de RIALTO de l'administration centrale.....	4
Projet d'annexe du RIALTO pour le bureau du cabinet.....	5
Projet de décision portant organisation de la DGER.....	5
Bilan d'activité 2024 des ressources humaines.....	5
Présentation des plans de mobilité des sites de l'administration centrale (PDME).....	6
Questions diverses.....	7

Éléments de contexte de la présidente

- Rappel de l'organisation des conférences mensuelles qui est une source d'information pertinente pour les agents, pouvant constituer une aide à la préparation aux concours du MASA;
- Bon déroulement des 20 ans du SG ;
- Succès de l'opération de mai à vélo ;
- Prévision d'une semaine sur la résilience du 13 au 17 octobre 2025 pour anticiper crises et risques dont la crue de la Seine ;
- Rappel du calendrier de revalorisation de l'IFSE : août 2025 pour les catégories C, septembre 2025 pour les B, octobre 2025 pour les A.

Déclarations liminaires des organisations syndicales et réponses de l'administration

Sujets évoqués dans les déclarations liminaires des organisations syndicales

Canicule : Toutes les organisations dont **FO Agriculture** ont largement exprimé leur insatisfaction voire leur stupéfaction concernant le manque d'anticipation de la canicule de fin juin/début juillet : adaptation du DUERP, télétravail, horaires adaptées, salles climatisées, ventilateurs pour tous,... ; et quid de la gestion des coupures électriques à Varenne et Vaugirard le 1^{er} juillet ?

QVT : La question des débats sur la QVT est posée.

Organisation des CSA-AC : **FO Agriculture** constate un fonctionnement à minima du CSA-AC, convoqué souvent qu'à l'occasion des sujets qui requièrent un avis des représentants du personnel.

Documents transmis : Plusieurs organisations ont protesté au sujet de l'envoi de documents la veille de ce CSA-AC.

Réponses de l'administration

Canicule : L'administration indique que la circulaire du ministre en charge de l'action publique sur ce sujet a été diffusée le 1^{er} juillet. Il était donc difficile d'anticiper les mesures spécifiques à prendre outre celles relevant du bon sens, déjà communiquées aux agents. Comme **FO Agriculture** l'a proposé, il convient d'échanger à ce sujet en FS pour proposer des mesures pérennes en lien avec les niveaux de vigilance orange et rouge.

Coupures électriques le 1^{er} juillet à Varenne et à Vaugirard : La coupure ayant eu lieu à Varenne était propre au MASA mais n'était pas en lien avec la canicule, celle ayant eu lieu à Vaugirard concernait ce quartier du 15^{ème} et était en lien avec la canicule. Elles ont été gérées au mieux par les équipes logistiques du MASA.

QVT : Les discussions pourront avoir lieu en administration centrale après accord ministériel.

Organisation des CSA-AC : L'administration estime que le rythme des réunions est raisonnable, que certains points sont inscrits à titre informatif et que plusieurs GT traitant de points particuliers sont organisés.

Délai de transmission des documents : Après recherche réglementaire, l'administration prévoit effectivement l'éventuel report du point pour lequel les documents n'ont pu être transmis plus de 8 jours avant.

Approbation des PV du 12 juin 2024 et du 18 décembre 2024

Le PV du 12 juin 2024 est approuvé à l'unanimité. Le vote sur celui du 18 décembre 2024 est reporté au prochain CSA-AC.

Projet de RIALTO de l'administration centrale

De quoi parle-t-on ?

Le règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et de l'organisation date de 2001. Il convenait évidemment de le mettre à jour, notamment pour définir :

- les règles relatives au temps partiel, aux astreintes, au travail en brigade, au télétravail ;
- les droits des agents en temps partiel ;
- les garanties pour les périodes de haute activité (programmable donc différent d'une crise) ;
- les effectifs minimums ;
- les règles sur l'utilisation des véhicules personnels ;
- 2 GT ont été organisés, préalablement à ce vote, les 20 mai et 13 juin passés.

Discussion

Malgré la demande de plusieurs organisations lors des GT sur la prise en compte du temps de travail avant 8h sur les sites parisiens, l'administration n'a pas modifié l'amplitude possible de comptabilisation des heures sur site. Les plages mobiles et fixes restent d'ailleurs identiques.

Sur le site d'Auzeville, un modificatif est par contre apporté avec comptabilisation du temps de 7h30 à 19h30.

FO Agriculture comme d'autres organisations avaient demandé en GT à ce que la règle de ne pas prendre de jour d'ARRT le mardi, jour de service, soit supprimée, puisque dans les faits il n'est presque jamais tenu compte du jour de service pour organiser des réunions. L'administration s'accorde sur ce constat, mais indique que cette règle doit être modifiée au niveau ministériel, avant d'être déclinée en administration centrale.

A noter qu'une nouvelle règle fixe le taux d'agents présents ou en télétravail doit être de 50 % minimum, sauf situations particulières à définir dans chaque direction.

A noter également que les directions peuvent modifier l'organisation du travail pendant des périodes de haute activité, avec un délai de prévenance.

Vote

L'ensemble des organisations syndicales se sont abstenues.

Projet d'annexe du RIALTO pour le bureau du cabinet

De quoi parle-t-on ?

Des règles propres aux assistants, aux huissiers, aux chauffeurs, aux personnels d'intendance et de cuisine et du service informatique sont établies.

Vote

L'ensemble des organisations syndicales dont **FO Agriculture** se sont abstenues lors du vote, sauf une qui a voté pour.

Projet de décision portant organisation de la DGER

De quoi parle-t-on ?

La DGER propose de modifier l'intitulé du bureau de la communication de l'enseignement et de la recherche agricoles au profit du bureau de l'attractivité et de la promotion de l'enseignement et de la recherche. Ce nouveau nom est plus cohérent avec les missions actuellement exercées.

Discussion

Aux questions des organisations syndicales sur les conséquences organisationnelles, la DGER indique qu'il n'y en a aucune, ni au niveau des effectifs ni au niveau des portefeuilles et qu'aucune fiche de poste n'est modifiée. Toutefois pour les agents concernés directement par les thématiques en lien avec l'attractivité, un accompagnement est prévu pour une montée en compétence.

Vote

L'ensemble des organisations syndicales dont **FO Agriculture** ont voté pour sauf une qui s'est abstenue.

Bilan d'activité 2024 des ressources humaines

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit d'une synthèse de chacun des bilans de RH des directions d'administration centrale en ce qui concerne les effectifs, les mobilités, les primes, les formations, les stagiaires et la logistique.

Discussion

FO Agriculture demande plusieurs précisions :

- pourquoi il y a-t-il plus de postes non pourvus au SG que dans les autres directions : 27 % ?
- pourquoi 99 % des postes ont été publiés au fil de l'eau contre 1 % lors de la mobilité de printemps ? Dans ce cas, le cycle de mobilité relève-t-il juste d'un affichage ?
- pourquoi au 31 décembre 2024, seulement un tiers des agents sont formés à l'égalité, la diversité et la laïcité alors que ces formations sont obligatoires ?
- même si le nombre est en nette hausse, pourquoi l'administration centrale n'accueille-t-elle que peu de stagiaires/étudiants/apprentis, alors que c'est généralement positif pour les structures donc le MASA comme pour les demandeurs ?

A ces questions ainsi qu'à d'autres des organisations syndicales, l'administration répond :

- le délai pour pourvoir des postes est de 4 à 6 mois ;
- les réflexions sur les évolutions à apporter sur l'équilibre fil de l'eau/cycle de mobilité sont en cours ; par ailleurs l'application informatique dédiée est amenée à évoluer ;
- en principe le fonctionnaire est prioritaire sur le contractuel pour un poste ouvert à la mobilité ;
- le fait que le SG a moins pourvu ses ouvertures de poste est conjoncturel ;
- la répartition des primes est comparable à celle de 2023 ;
- les données sur la NBI ne sont pas encore disponibles ;
- le coût des stagiaires peut constituer un frein à un accueil plus large.

Présentation des plans de mobilité des sites de l'administration centrale (PDME)

Ces plans visent à inscrire l'administration dans une démarche respectueuse de l'environnement, notamment en favorisant les modes de transport alternatifs aux véhicules individuels.

A plusieurs questions de **FO agriculture** :

- l'administration précise qu'une infographie va être diffusée afin de mieux informer les agents de la possibilité de recourir aux vélos électriques du MASA pour les déplacements intersites. Les réservations seront facilitées avec à proximité des clés et des casiers où trouver casque et gilet ;
- en matière de motos et scooters électriques individuels, le MASA ne dispose pas de données et souhaite privilégier les mobilités plus douces ;
- bien que le déplacement en véhicule personnel représente encore 52 % des déplacements sur le site d'Auzeville, cette modalité est en baisse au fil des ans.

FO Agriculture remercie l'administration pour l'opération mai à vélo, qui a été un succès et souhaite que cette opération soit régulièrement organisée.

Questions diverses

Quid du rapport social 2024 : À cette question de **FO Agriculture**, L'administration admet qu'à l'échelle de l'administration centrale, cela n'est guère possible sans une programmation et une ingénierie spécifique.

Suppression de 15 postes en administration centrale : À cette question de **FO Agriculture**, l'administration confirme que ce sera bien le cas en 2025.

NBI : l'intégration de la NBI à l'IFSE est en réflexion.

Rémunération des contractuels : Un bilan serait certes utile mais difficile à établir, les données n'étant disponibles que depuis 2023.

Païement des astreintes : Le MASA respecte les consignes interministérielles. Le délai devrait pouvoir être réduit.

Accès piéton impacté par un projet immobilier : L'administration en est informée et prendra toute mesure d'aménagement opportune.

Formation sur le handicap : **FO Agriculture** s'étonne qu'au delà des actions de sensibilisation, peu de formations sur le handicap sont proposées au MASA à l'image de celles sur l'égalité, la diversité et la laïcité, alors que cette thématique dont les dispositions réglementaires et d'adaptation sont multiples et peu connues, ce qui ne favorise ni l'accueil, ni l'accompagnement des personnes concernées au sein des équipes.

Fermeture de la ligne 12 du 28 juillet au 7 août 2025 entre Montparnasse et Mairie d'Issy : À cette question de **FO Agriculture**, l'administration invite les agents à se reporter sur des lignes de bus ou à marcher depuis le métro Pasteur, accessible par la ligne 6.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

